

# Aide à l'émergence des structures de l'ESS

## CA DE LENS LIEVIN

### Présentation du dispositif

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) soutient l'émergence d'activités économiques relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et souhaite favoriser des projets d'innovation socio-économique dans des filières à potentiel d'emploi.

Cette aide permet à une entreprise sociale et solidaire :

- de conduire dans les meilleures conditions l'élaboration et l'expérimentation de son projet de création d'une nouvelle activité économique potentiellement créatrice d'emplois,
- et également de permettre aux porteurs d'acquérir et de mobiliser les ressources techniques et la méthodologie nécessaire pour monter un projet économiquement viable.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide toutes les structures de l'ESS ou groupe de personnes agissant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens- Liévin (CALL) :

- les sociétés de capitaux (SARL, SA, SAS...) ayant obtenu [l'agrément ESUS](#),
- les entreprises coopératives,
- les associations ayant une activité économique sur le territoire de la CALL,
- les structures de l'insertion par l'activité économique (hors Atelier Chantier d'Insertion).

##### — Critères d'éligibilité

Le bénéficiaire devra a minima justifier de la création d'un emploi à mi-temps dédié au projet (création d'un CDD ou CDI, transformation d'un CDD existant en CDI ou consolidation d'un emploi à temps partiel en temps plein).

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Sont retenues les dépenses de fonctionnement liées à l'émergence d'une activité économique (salaires, études).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de de la Communauté d'Agglomération Lens- Liévin prend la forme d'une subvention à hauteur de 15% du montant du FIDESS (Fonds d'Investissement pour le Développement de L'Entrepreneariat Social et Solidaire).

L'aide ne peut être sollicitée qu'une fois sur trois ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La Communauté d'Agglomération Lens-Liévin réceptionne les dossiers de réponse avant la réunion du comité de sélection.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
  - › Sociétés commerciales
  - › Autres formes juridiques
    - › Association d'insertion par l'économique
- Filière d'activité
  - › Economie Sociale et Solidaire
- Publics visés par le dispositif
  - › Créateur
  - › Repreneur

---

## Organisme

### CA DE LENS LIEVIN

#### Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

- **Service Développement Economique**  
21 rue Marcel Sembat  
BP 65  
62302 LENS CEDEX  
Téléphone : 03 21 79 05 34  
E-mail : [deveco@agglo-lenslievin.fr](mailto:deveco@agglo-lenslievin.fr)

---

## Source et références légales

### Sources officielles

Délibération n° 2017.1146 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 29/09/2017.

Délibération n° 2019.01240 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 09/07/2019.

Règlement "AAP de soutien aux initiatives de l'ESS."